

D. Quoiqu'il en soit, c'est ce que vous avez fait, ainsi que vous nous l'avez dit?—R. C'est ce que j'ai fait.

D. Et il n'y a pas d'explication à ce sujet. *Barber & Ellis Co., Ltd.*, vous écrivent le 4 novembre 1905, en votre qualité d'acheteur général du chemin de fer Transcontinental. Ils disent:

“Nous avons votre honorée lettre du 3 courant. Nous y donnerons notre attention immédiate. Nous croyons pouvoir livrer toute la commande dans le temps spécifié.”

R. Ils semblent avoir compris.

D. Le nom de la *Munroe Commission Co.*, est encore tout à fait éliminé de la transaction, pourquoi?

L'Honorable M. FIELDING s'est objecté à ce que cette question fût posée à la *Barber & Ellis Co.*

R. Je ne connais rien à ce sujet.

Par M. Barker:

D. Mon impression est qu'il y avait une entente de la façon dont cela devait être fait?—R. Il n'y avait absolument aucune entente, je n'ai revu M. O'Gorman, après qu'il fût parti de mon bureau, que plusieurs mois après, je n'ai eu aucune correspondance avec lui à ce sujet.

D. Viennent ensuite des lettres contenant seulement le nom de Barber & Ellis. Le nom de la *Munroe Commission Co.*, n'apparaît pas dans ces lettres. Puis la *Barber & Ellis Co.*, livre 133,775 enveloppes, quelque chose comme une autre livraison des 125,000, et ils vous demandent pour ces enveloppes les prix que vous aviez offerts à O'Gorman?—R. Les prix convenus, oui, monsieur.

D. Leur compte est ici aux prix convenus, et ils mettent au compte des commissaires du chemin de fer Transcontinental ces diverses quantités d'enveloppes sur la commande n° 1203, commande 577, au montant de \$391.20. On ne dit pas un seul mot de la *Munroe Commission Co.*, vous savez cela?—R. Je n'avais rien à faire avec cela. C'était tout simplement une affaire entre la *Munroe Commission Co.*, et la *Barber & Ellis Co.*

D. Ceci est le compte que la *Barber & Ellis Co.*, vous a envoyé pour cet ouvrage?—R. Oui.

D. Il n'y a aucune mention dans ce compte au sujet de O'Gorman ou de la *Munroe Commission Co.*?—R. Je ne vois pas pourquoi il y en aurait.

D. Vous savez qu'il n'y en a pas?—R. Je sais cela.

D. Avez-vous envoyé de l'argent en paiement du compte?—R. Non, je crois que le comptable l'a envoyé.

D. Avez-vous certifié le compte?—R. Je l'ai certifié

D. Le compte de la *Barber & Ellis Co.*?—R. Oui.

D. Mais non de la *Munroe Commission Co.*?—R. Non.

D. Cet argent a été envoyée à la *Barber & Ellis Co.*?—R. Oui.

D. Toute la somme de \$391.20?—R. Oui, et il y avait un autre compte autre celui de \$391.

D. Oui, ces deux vont ensemble. Mais ce qu'on peut appeler la transaction Munroe était au montant de \$391.20, et il y en avait une autre que vous faisiez en même temps avec la Barber-Ellis au montant de \$23.38. Vous avez payé à la Barber-Ellis, toute la somme avec un chèque de \$414.58?—R. C'est le comptable qui fait cela, il met les deux factures ensemble.

D. C'est très bien, il n'y a pas de difficulté à ce sujet, si j'en parle, ce n'est que pour expliquer les documents. Le document suivant au sujet de cette affaire est une lettre de la Barber & Ellis, par J. F. Ellis, directeur gérant, adressée, pas à vous, mais aux commissaires du chemin de fer Transcontinental à Ottawa, en date du 23 décembre 1905. Cette lettre se lit comme suit:—